

République française

Département de Seine-et-Marne

## COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 21 juin 2024

Membres en exercice : 8

Date de la convocation: 13/06/2024

Présents : 7

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ*

Votants: 7

**Présents :** Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY, Nathalie LE COHU

**Représentés:**

**Excusés:** Marie-Claire ROQUES

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Jean-Pierre BLÉTARD

### Objet: MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES BRIE-COMTE-ROBERT, LE PIN, SAACY-SUR-MARNE, CHARNY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING - DE\_2024\_016

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-31 et L.5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2024-25 du comité syndical du 3 avril 2024 du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Brie-Comte-Robert ;

Vu la délibération n°2024-26 du comité syndical du 3 avril 2024 du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Le Pin ;

Vu la délibération n°2024-27 du comité syndical du 3 avril 2024 du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Saacy-sur-Marne ;

Vu la délibération n°2024-28 du comité syndical du 3 avril 2024 du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Charny ;

Vu la délibération n°2024-29 du comité syndical du 3 avril 2024 du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne, approuvant l'adhésion de la communauté de commune Gâtinais Val-de-Loing ;

Considérant que les collectivités membres du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM) doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saacy-sur-Marne, Charny et de la communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'adhésion des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saacy-sur-Marne, Charny et de la communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing.

Autorise monsieur le président du SDESM à solliciter Monsieur le préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre BLETARD

